

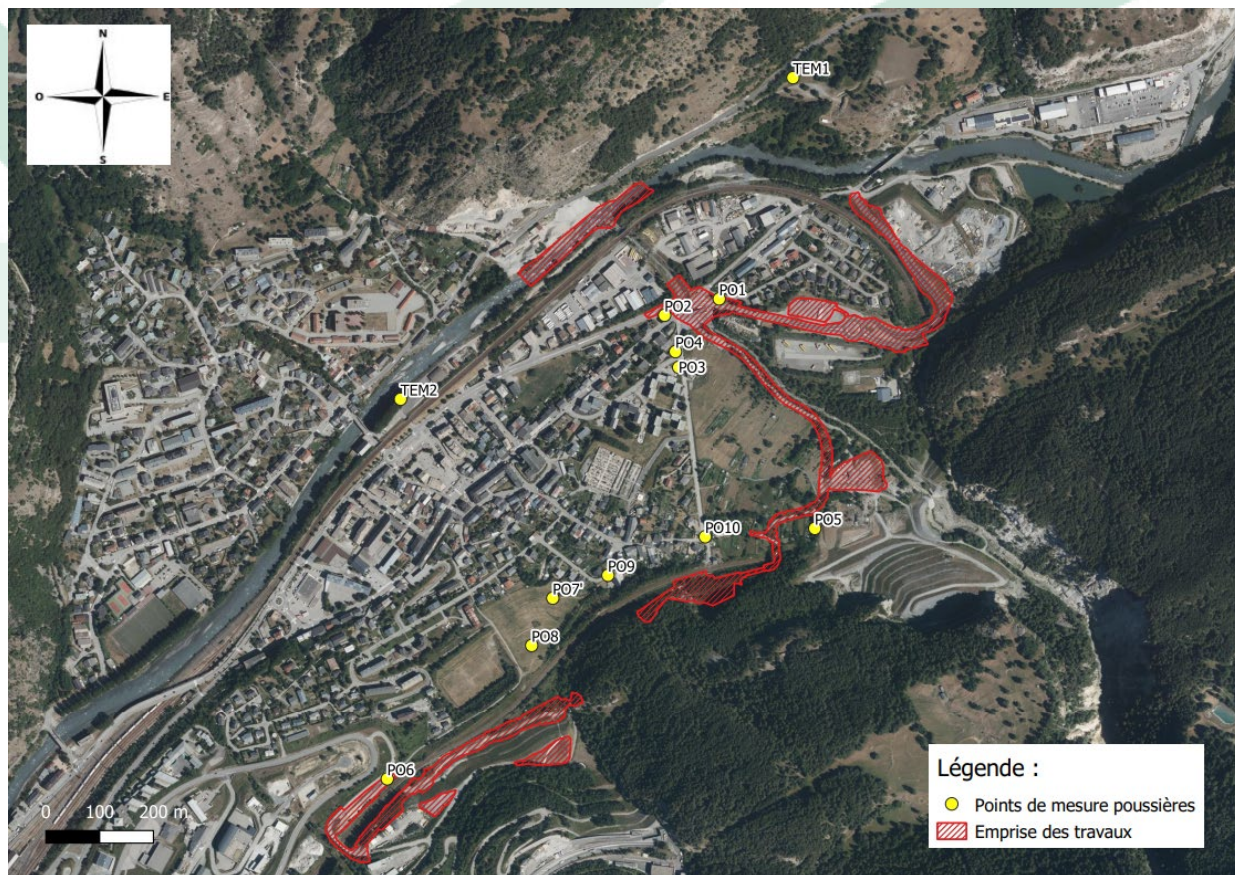
#2ème trimestre 2023

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Autour du cours d'eau Saint-Antoine : Suite et fin des enrochements et terrassements des rives, opérations de génie civil du pont définitif (réalisation des culées, du tablier, etc.).

Route de contournement : Poursuite de la réalisation des parois clouées (terrassement, forage clous, béton projeté), réalisation des réseaux d'irrigation côté jardins partagés, terrassements.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

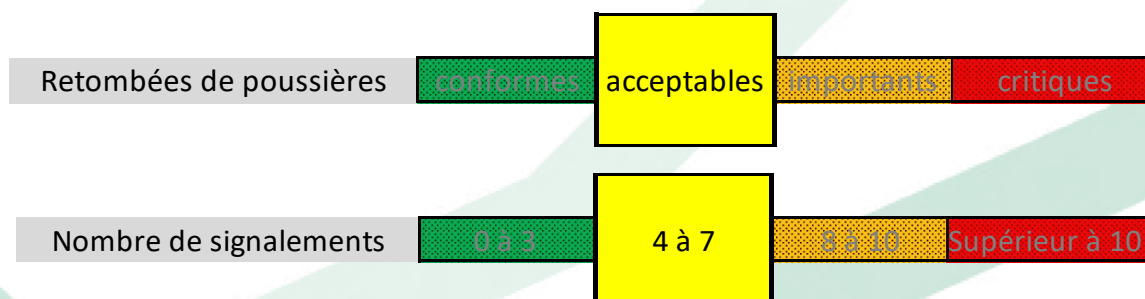


Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

#2^{ème} trimestre 2023

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Un unique dépassement de la valeur seuil observé sur le 2^{ème} trimestre 2023. Quelques signalements rapportés par des riverains concernant la route de contournement.



SYNTHESE DES MESURES

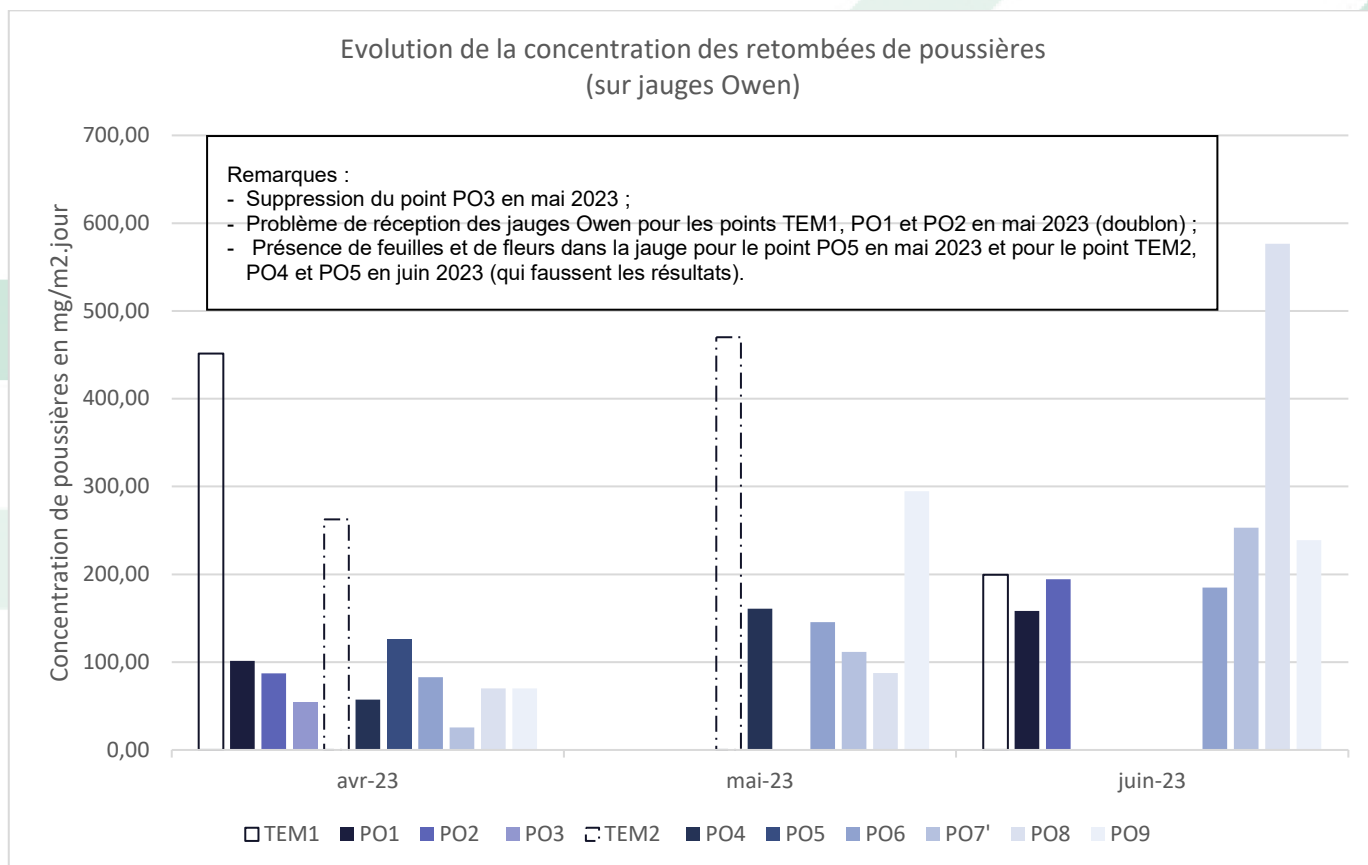
ANNEE 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour) (1)	100%	100%	88%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	3	0	1

(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

PLUS DANS LE DETAIL

Un unique dépassement de la valeur seuil de 500 mg/m²/jour a été observé au cours du 2^{ème} trimestre 2023.



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Quatre signalements relatifs aux poussières ont été enregistrés sur le 2^{ème} trimestre 2023, concernant la partie haute de la route de contournement de Modane.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
06/04/23	Absence d'arrosage de la route	Route de contournement	Circulation des engins	Une arroseuse a été déployée le jour même dans l'après-midi.
06/04/23	Emissions de poussières importantes	Route de contournement (tête ouest du futur tunnel)	Projections de béton sur la paroi	Le brumisateur était en panne. Le loueur est venu sur site le matin pour le réparer. Il était de nouveau opérationnel le lendemain.
06/04/23	Formation d'un nuage de poussières après chaque passage de véhicule	Route de contournement (de la route des jardins à la rue du lavoir)	Circulation des engins	Une arroseuse passe régulièrement sur la route des jardins. De plus, tous les vendredis, une balayeuse passe dans le secteur.
19/06/23	Dégagement de poussières lors des passages de véhicules	Route de contournement	Circulation des engins	Pas d'arrosage prévu durant cette période, le chantier étant fermé en prévision de la manifestation des "Soulèvements de la terre".

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98